

L'expérience des enseignants du second degré selon les territoires

Jean-Éric Thomas,

DEPP-MENJS, bureau des études statistiques sur les personnels

Le débat public persistant sur l'égalité des chances des élèves dans leur parcours scolaire ne peut être appréhendé sans analyser le profil des enseignants qu'un élève est amené à rencontrer. Or, les enseignants peuvent présenter des caractéristiques différentes d'un établissement à un autre, même quand ces établissements sont proches géographiquement.

L'expérience des enseignants, approchée par des indicateurs tels que l'âge, l'ancienneté dans l'établissement ou dans le métier, est variable selon le territoire mais l'échelon géographique académique, essentiel notamment dans le fonctionnement des mutations des enseignants, est particulièrement important. Ainsi, l'ancienneté moyenne des titulaires est de 11 ans dans l'académie de Créteil et de 18 ans dans l'académie de Rennes. De plus, dans les académies les plus attractives, la proximité des établissements avec des équipements sportifs et culturels explique principalement les disparités d'expérience avec un an et demi d'ancienneté de différence en faveur du tiers des établissements les moins éloignés versus les plus éloignés dans les académies de Rennes, Nantes ou Bordeaux. Dans les autres académies, et notamment en Île-de-France, le contexte social des établissements joue davantage un rôle.

Avoir des enseignants expérimentés est aussi une question qui se pose à l'échelle des pays de l'Union européenne. Or, la France se caractérise par des enseignants de collège ayant fait davantage d'études que la moyenne européenne mais avec moins d'enseignants âgés de plus de 50 ans que leurs homologues en Europe. Avec 9 % d'enseignants de moins de 30 ans, la problématique du renouvellement se pose moins qu'en Espagne ou en Italie qui n'en compte que 4 %.

RAPPEL Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori la DEPP.

Après avoir comparé l'offre de formations selon le type de territoire, cet article présentera des éléments de cadrage relatifs aux enseignants par niveau de formation suivant quelques indicateurs. On entend par niveau de formation le niveau de formation de la classe dans laquelle l'enseignant exerce (niveau collège, niveau formation professionnelle au lycée, niveau formation générale et technologique au lycée, etc.) et non la nature de l'établissement. Ainsi, un élève de première générale (formation générale au lycée) peut suivre sa formation dans un lycée général et technologique ou dans un lycée polyvalent (qui accueille des élèves qui suivent des formations professionnelles) et l'heure de cours de l'enseignant qui assure un cours à cette classe est une heure de formation générale dans tous les cas. Comme un enseignant peut assurer des cours de niveaux différents, l'heure de cours sera privilégiée comme unité statistique.

L'expérience des enseignants qui donnent des heures de cours dans un niveau de formation donné pourra ensuite être déclinée par type de territoire. Par exemple, y a-t-il un recours plus important aux enseignants non titulaires dans les territoires ruraux ? Le taux de rotation des enseignants est-il plus important dans l'urbain très dense ?

Les collèges publics étant mieux répartis que les autres établissements du second degré dans les territoires, la partie suivante sera consacrée uniquement aux enseignants qui exercent dans ce niveau de formation. L'ancienneté des titulaires, qui comprend également l'année du stage, sera analysée selon le type de territoire et les caractéristiques socio-économiques des établissements et de leur commune d'implantation. Dans la dernière partie, l'ancienneté des enseignants pourra être comparée au niveau international, ainsi que leur âge, leurs diplômes, la durée moyenne de leurs activités professionnelles précédentes grâce aux résultats de la dernière enquête Talis (*Teaching And Learning International Survey*). Cette enquête internationale est mise en œuvre par l'OCDE et sa troisième édition porte sur des données de 2018.

LES PROFILS DES ENSEIGNANTS SONT DIFFÉRENTS SELON LE NIVEAU DE FORMATION DANS LEQUEL ILS EXERCENT, OR LES FORMATIONS DE NIVEAUX PLUS ÉLEVÉS SONT DAVANTAGE PROPOSÉES DANS LES TERRITOIRES LES PLUS URBAINS

Pour caractériser un territoire en 2019, une typologie des communes rurales et urbaines adaptée aux problématiques du système éducatif a été proposée par Duquet-Métayer & Monso (2019). Cette typologie des communes rurales et urbaines a été mise à jour avec une nouvelle grille de densité diffusée par l'Insee mi-décembre 2019. L'offre de formation du second degré (secteur public et privé sous contrat) est très inégale selon le type de territoire puisque seules 4 % des heures d'enseignement dans le second degré sont assurées en milieu rural. Cette proportion est particulièrement faible pour les formations post-bac au lycée (STS et CPGE) et pour les formations générales et technologiques au lycée avec moins de 0,5 % des heures de ces formations qui sont assurées dans un établissement rural

► [Tableau 1.](#)

La proportion d'heures enseignées dans le rural par rapport au total France entière est de 1,2 % pour les formations professionnelles au lycée, de 2,2 % pour les formations de niveau Segpa et de 7,4 % pour les formations en collège. Les formations en Segpa sont relativement plus présentes que les formations en collège dans l'urbain dense, les bourgs

↘ **Tableau 1** Répartition du nombre d'heures d'enseignement par type de formation et par territoire en pourcentage

Typologie de territoire	Collèges	Segpa	Formations professionnelles au lycée	Formations générales et technologiques au lycée	CPGE	STS	Toutes formations du second degré	
							Total	Part du privé (%)
Rural éloigné très peu dense	0,1	0,1	0,1	0,0			0,1	53,0
Rural éloigné peu dense	3,9	1,2	0,6	0,2	0,1	0,2	2,0	12,8
Rural périphérique très peu dense	0,0		0,0				0,0	56,3
Rural périphérique peu dense	3,4	1,0	0,6	0,3	0,1	0,2	1,8	15,3
Ensemble rural	7,4	2,2	1,2	0,5	0,2	0,4	3,9	14,6
Bourg	7,3	7,8	4,6	3,3	0,2	2,3	5,5	17,4
Petite ville	6,4	10,5	8,8	7,7	0,3	4,6	7,2	16,6
Urbain périphérique peu dense	7,6	3,2	1,4	1,2	0,0	0,3	4,3	15,7
Urbain dense	32,1	38,8	35,0	34,3	8,3	29,1	32,9	18,6
Urbain très dense	39,2	37,5	49,0	53,0	91,0	63,3	46,3	22,7
Ensemble urbain	92,6	97,8	98,8	99,5	99,8	99,6	96,1	20,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	20,0

Education & formations n° 101 © DEPP

Champ : France entière, formations du second degré, public et privé sous contrat.

Source : DEPP-MENJS-MESRI, bases Relais 2019.

et les petites villes mais moins dans le rural. Toutes formations confondues, le secteur privé est plus présent dans l'urbain : 20,2 % des heures délivrées en milieu urbain (22,7 % dans l'urbain très dense) le sont dans un établissement privé sous contrat, contre 18,6 % des heures délivrées en milieu dense, et seulement 14,6 % des heures en moyenne dans le rural.

L'enseignement professionnel au lycée relativement plus présent dans les zones rurales

L'offre de formation au lycée est différente selon les territoires car les heures assurées en formation professionnelle sont 80 % plus nombreuses que les heures de formation générale et technologique dans les territoires ruraux alors que l'offre de formation générale et technologique est supérieure dans tous les types de territoire urbain ↘ **Tableau 2** p. 430. Cette part ne prend pas en compte l'offre proposée par le ministère de l'Agriculture avec les lycées agricoles. En les prenant en compte, les territoires ruraux apparaîtraient encore plus spécifiques que les autres types de territoire avec une part très élevée d'enseignement professionnel au lycée. L'offre de formation est assez équilibrée dans les bourgs mais est clairement en faveur des formations générales en territoire urbain et particulièrement dans l'urbain très dense.

Selon les territoires, peu de variation dans les disciplines générales mais des différences en lien avec l'offre de formation au niveau lycée

Ce déséquilibre dans les formations proposées a des conséquences sur l'affectation et la répartition des enseignants sur le territoire selon leur discipline. En effet, les enseignants titulaires sont affectés sur un poste qui est disponible et qui correspond à leur discipline de poste (lettres, mathématiques, etc.). Ainsi, les enseignants dont la discipline de poste est dans le domaine de la production sont légèrement plus nombreux que les enseignants dont la discipline de poste est dans le domaine des services dans les territoires ruraux

► **Tableau 2** Comparaison de l'offre de formation au lycée selon le type de territoire

Typologie de territoire	Nombre d'heures de formation professionnelle rapporté au nombre d'heures de formation générale et technologique
Rural	1,81
Bourg et petite ville	0,82
Urbain dense et peu dense	0,69
Urbain très dense	0,62
Total	0,67

Éducation & formations n° 101 © DEPP

Champ : France entière, formations générales et technologiques au lycée et formations professionnelles au lycée.

Source : DEPP-MENJS-MESRI, bases Relais 2019.

Lecture : au lycée, pour 100 heures de cours de formation générale et technologique effectuées dans un territoire rural, 181 heures de cours de formation professionnelle sont assurées.

► **Tableau 3** Les disciplines de poste des enseignants selon le type de territoire

Typologie de territoire	Formations professionnelles en lycée			Formations générales et technologiques en lycée					Formations en collège	
	Ensemble	Disciplines du domaine des services	Disciplines du domaine de la production	Ensemble	Disciplines générales	Éducation musicale	Technologie	Économie et gestion	Ensemble	Enseignement non spécialisé
Rural	1,2	0,6	1,7	0,5	0,5	0,9	0,2	0,4	7,1	2,8
Bourg et petite ville	13,4	13,3	13,7	11	11,1	6,7	10,5	11,6	14	17,6
Urbain dense et peu dense	36,4	35,8	40	35,5	35,2	30	39,8	37,4	39,8	41,9
Urbain très dense	49	50,3	47,6	53	53,2	62,4	49,5	50,6	39,1	37,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Éducation & formations n° 101 © DEPP

Champ : France entière, formations en collège, formations générales et technologiques au lycée et formations professionnelles au lycée.

Source : DEPP-MENJS-MESRI, bases Relais 2019.

(1,7 % des heures des enseignants du domaine de production contre 0,6 % dans le domaine des services) ► **Tableau 3**. En revanche, 50 % des heures du domaine des services sont assurées dans l'urbain très dense contre 48 % des heures du domaine de la production.

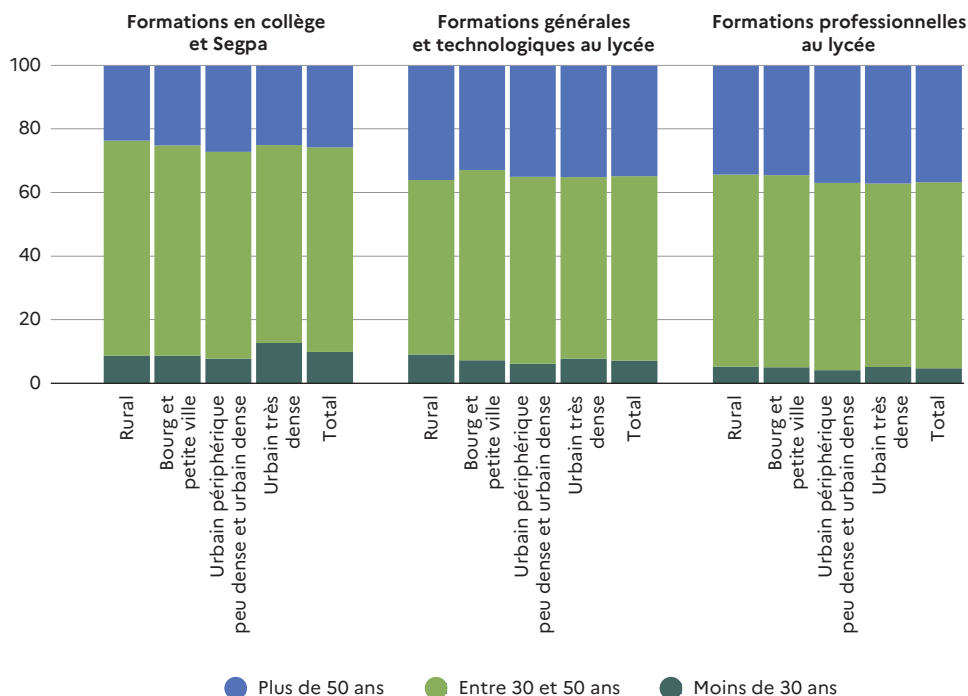
Pour les formations générales et technologiques, la voie technologique semble un peu surreprésentée dans l'urbain dense et peu dense. En effet, 40 % des heures assurées par des enseignants avec comme discipline de poste « technologie » le sont dans l'urbain dense et peu dense ainsi que 37 % des enseignants d'économie-gestion contre 35 % des disciplines générales. À l'inverse, les enseignants d'éducation musicale (au lycée donc peu nombreux) sont relativement plus présents dans l'urbain très dense.

La répartition des enseignants par discipline varie peu pour les formations de niveau collège selon les territoires. En effet, les élèves de collège suivent très majoritairement le même tronc commun de matières dans toute la France. L'enseignement non spécialisé est cependant relativement moins présent dans les territoires ruraux et l'urbain très dense, là où les formations de Segpa sont aussi moins nombreuses. Cet enseignement regroupe l'enseignement et l'aide pédagogique auprès des adolescents et des jeunes en difficulté en raison de troubles auditifs, visuels, moteurs mais aussi pour des problèmes de comportement.

Des enseignants plus jeunes dans les collèges qu'au lycée, des enseignants plus âgés en lycée professionnel

Dans le champ France entière, une heure dans une formation professionnelle au lycée est assurée en moyenne par un enseignant plus âgé que dans une formation générale et technologique et que dans une formation en collège ↘ **Figure 1**. Ainsi, pour les formations professionnelles, 37 % des heures sont données par des enseignants de plus de 50 ans contre 35 % pour les formations générales et technologiques et 26 % en collège. Une première explication sur ces différences d'âge peut être que davantage de professeurs agrégés enseignent les formations générales et technologiques en lycée que les formations en collège et le niveau des diplômes des enseignants y est plus élevé. Selon Gambert & Bonneau (2009), il y a douze ans, 28 % des enseignants y avaient comme plus haut niveau de qualification un diplôme de niveau bac + 5 (contre 15 % en collège) et 8 % supérieur à bac + 5 (1 % en collège). De plus, Prouteau (2020) note que parmi les nouveaux enseignants du second degré, les professeurs de lycée professionnel (PLP) sont plus âgés que les certifiés (36,8 ans contre 31,1 ans en 2018). Selon Jellab (2005), les PLP choisissent plus tard d'enseigner que les autres enseignants, souvent du fait de l'exercice antérieur d'une autre activité professionnelle et parfois du repli sur ce concours à défaut d'avoir réussi le Capes. Dans une moindre mesure, Feuillet (2020) constate aussi que les professeurs de lycée professionnel démissionnent moins que les autres enseignants ce qui contribue également à des enseignants plus âgés dans les lycées professionnels. On note en outre que dans les formations où il y a plus d'enseignants âgés, il y a moins d'enseignants de moins de 30 ans.

↘ **Figure 1** Les enseignants par classe d'âge par niveau de formation (en %)



Champ : France entière, formations en collège et Segpa, générales et technologiques au lycée, professionnelles au lycée, public et privé sous contrat.

Source : DEPP-MENJS-MESRI, bases Relais 2019.

Il existe donc des caractéristiques d'âge des enseignants intervenant spécifiques aux niveaux de formation mais pour un niveau de formation donné, constate-t-on des différences d'âge selon les territoires ?

Plus d'enseignants de moins de 30 ans dans les collèges urbains très denses

Les heures de collège sont davantage données par les enseignants de moins de 30 ans dans l'urbain très dense (12 %) que dans le rural, les bourgs et les petites villes (9 %) et le reste des zones urbaines (8 %). La faible attractivité des collèges situés dans un réseau d'éducation prioritaire, qui sont en général (hors DROM) dans un territoire urbain très dense explique en grande partie cet écart. Ce sont les plus jeunes enseignants qui y sont affectés. La Cour des comptes (2018) signale d'ailleurs, qu'au-delà de la situation défavorisée du quartier et du manque de mixité sociale, le label éducation prioritaire est évoqué par 54 % des enseignants en REP et REP+ pour expliquer le peu d'attractivité de leurs établissements. Sans prendre en compte le label d'éducation prioritaire, Thomas (2020) constate que pour une heure de cours donnée, l'ancienneté d'un titulaire est en moyenne inférieure de deux ans dans un collège très défavorisé (par rapport à un collège un peu défavorisé).

Des enseignants de formations générales et technologiques plus jeunes dans les lycées ruraux

Pour les heures assurées dans les formations générales et technologiques, la part des enseignants de moins de 30 ans ainsi que celle des plus de 50 ans sont supérieures dans le rural (respectivement 9 % et 36 %) par rapport aux bourgs et petites villes (respectivement 7 % et 32 %) et aussi à l'urbain très dense (respectivement 8 % et 35 %).

En formations professionnelles, peu de différences selon le territoire

Pour les formations professionnelles, la part des heures assurées par les jeunes enseignants est comparable entre les types de territoire. Les enseignants de moins de 30 ans sont toutefois légèrement plus présents dans le rural (ils y assurent 5,3 % des heures contre 4,8 % France entière). La différence y est bien moins marquée que pour les formations générales et technologiques.

Au niveau lycée, davantage d'heures données par des non-titulaires dans les zones rurales alors qu'au collège, les non-titulaires sont plus nombreux dans l'urbain très dense

Les heures de cours en formations professionnelles au lycée sont davantage assurées par des enseignants non titulaires dans les territoires ruraux, les bourgs et les petites villes que dans les territoires urbains ➤ **Tableau 4**. Dans le secteur public, les heures sont moins souvent données par des enseignants non titulaires et par des enseignants qui ont effectué leur première rentrée dans le lycée dans les territoires urbains denses et peu denses (respectivement 10 % et 13 %) que dans les territoires urbains très denses (respectivement 12 % et 14 %).

Pour les formations générales et technologiques dans le secteur public, les territoires ruraux ont une part d'heures données par des non-titulaires (15 %) supérieure à l'ensemble des lycées. C'est également le cas pour la part d'heures données par des enseignants nouvellement arrivés dans le lycée (19 % contre 14 % pour l'ensemble des lycées). Ces indicateurs sont à des niveaux structurellement différents selon le secteur de l'établissement. Par exemple 5 % des heures de formations générales et technologiques sont données par des non-titulaires dans le public contre 13 % dans le privé sous contrat. Les enseignants nouveaux dans l'établissement sont en revanche moins nombreux dans le privé (10 % contre 14 %).

Une part importante d'heures données par des enseignants qui font leur première rentrée dans le collège indique une rotation importante des enseignants dans cet établissement. En outre, un fort recours à des enseignants non titulaires peut signifier, outre une tension dans certaines disciplines déficitaires, une moindre attractivité d'un établissement. Ces indicateurs sont à un niveau différent entre secteur public et privé sous contrat. Ainsi, 6 % des heures enseignées dans les formations en collège (y compris Segpa) le sont par des enseignants non titulaires dans le secteur public contre 17 % dans le privé. 15 % des heures sont assurées par des enseignants qui font leur première rentrée dans le collège dans le public contre 13 % dans le privé ↘ **Tableau 5.**

↘ **Tableau 4** Part des enseignants qui font leur première rentrée dans le lycée et part des non-titulaires dans les heures de cours en lycée

Indicateurs	Typologie de territoire	Formations professionnelles en lycée			Formations générales et technologiques en lycée		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Part d'heures assurées par des enseignants qui font leur première rentrée dans le lycée	Rural	13,2	7,1	11,2	18,7	12,8	15,9
	Bourg et petite ville	13,7	10,9	13,4	12,4	10,0	12,0
	Urbain dense et peu dense	12,5	10,0	12,1	12,4	9,0	11,8
	Urbain très dense	13,9	9,5	13,0	14,6	10,5	13,6
	Total	13,3	9,7	12,7	13,5	10,0	12,8
Part des heures assurées par des enseignants non titulaires	Rural	14,8	26,1	18,5	15,0	15,2	15,1
	Bourg et petite ville	13,7	24,7	15,1	5,3	15,0	6,7
	Urbain dense et peu dense	10,0	21,9	12,1	4,8	11,1	6,0
	Urbain très dense	12,2	20,4	13,9	5,1	13,5	7,2
	Total	11,6	21,4	13,5	5,0	12,9	6,7

Éducation & formations n° 101 © DEPP

Champ : France entière, formations générales et technologiques au lycée et formations professionnelles au lycée.

Source : DEPP-MENJS-MESRI, bases Relais 2019, panel des personnels issu de la base statistique des agents 2019.

↘ **Tableau 5** Part des enseignants qui font leur première rentrée dans le collège et part des non-titulaires dans les heures de cours en collège et Segpa

Indicateurs	Typologie de territoire	Formations en collège et Segpa		
		Public	Privé	Total
Part d'heures assurées par des enseignants qui font leur première rentrée dans le collège	Rural	12,8	16,1	13,2
	Bourg et petite ville	13,7	14,2	13,8
	Urbain dense et peu dense	13,7	11,5	13,3
	Urbain très dense	17,5	12,5	16,4
	Total	15,0	12,6	14,6
Part des heures assurées par des enseignants non titulaires	Rural	5,7	24,2	8,0
	Bourg et petite ville	6,3	19,3	8,8
	Urbain dense et peu dense	4,7	13,9	6,4
	Urbain très dense	6,8	17,3	9,1
	Total	5,8	16,6	7,9

Éducation & formations n° 101 © DEPP

Champ : France entière, formations en collège et Segpa.

Source : DEPP-MENJS-MESRI, bases Relais 2019, panel des personnels issu de la base statistique des agents 2019.

Dans le secteur public, la part des heures assurées par des enseignants non titulaires est plus faible dans l'urbain dense et peu dense (4,7 %) et plus forte dans l'urbain très dense (6,8 %). Dans le secteur privé, l'amplitude de la part des heures assurées par des non-titulaires est plus importante puisqu'elle est de 14 % dans l'urbain dense et peu dense à plus de 19 % dans les bourgs et les petites villes et 24 % dans les communes rurales.

Dans le secteur public, la part des heures données par des enseignants nouveaux dans l'établissement est sensiblement plus forte dans l'urbain très dense (18 %) que dans les autres territoires. En revanche, dans le secteur privé, c'est dans les territoires ruraux que les nouveaux enseignants donnent le plus d'heures (16 %). Cette proportion importante de non-titulaires, comme celle de nouveaux enseignants dans le collège, dans l'urbain très dense par rapport aux autres types de territoires qu'on trouve plus marquée dans le secteur public que dans le secteur privé s'explique dans une grande mesure par l'éducation prioritaire. En effet, l'éducation prioritaire concerne majoritairement les territoires urbains denses et ne concerne que le secteur public.

Le déséquilibre entre formations générales et professionnelles selon les territoires, couplé aux différences des caractéristiques des enseignants entre ces deux voies vues plus haut, rend l'analyse des différences d'expérience d'enseignants selon le territoire du lycée peu lisible. En outre, le choix de l'établissement, *via* notamment le type de formation, est possible pour un lycéen, mais ne l'est pas pour un collégien.

Au collège, la grande différence de niveau entre indicateurs du secteur public et secteur privé (beaucoup plus de non-titulaires dans le privé par exemple) et l'inégale répartition spatiale de l'enseignement privé en France rendent les analyses des écarts d'ancienneté difficiles. De plus, le mode d'affectation des enseignants, et donc leur répartition sur le territoire, est différente entre secteur public et secteur privé.

La suite de l'étude se limitera donc aux formations en collège et en Segpa pour le secteur public.

DE FORTES DISPARITÉS SELON LES TERRITOIRES POUR LES ENSEIGNANTS DANS LES COLLÈGES PUBLICS

Une part d'enseignants de moins de 30 ans et un *turnover* plus important dans l'urbain très dense

Les enseignants qui ont fait au moins dix rentrées dans le collège sont moins nombreux dans les territoires urbains très denses (30,5 %) que dans les autres types de territoire qui en comptent au moins 38 % (pour les petites villes) et jusqu'à 44 % pour le rural périphérique

↳ **Tableau 6.** L'explication est en premier lieu que les enseignants y sont plus jeunes. Ainsi, Feuillet (2021) constate que dans les collèges publics dans l'urbain très dense, 15 % des enseignants ont moins de 30 ans (contre 11 % dans le rural éloigné et moins pour les autres types de territoire) et 25 % ont 50 ans ou plus (moins que dans les autres types de territoires). Une autre explication de ce *turn-over* peut être avancée : les collèges sont plus concentrés dans l'urbain très dense et cela facilite le changement d'établissement. Les conditions d'exercice peuvent aussi être plus difficiles dans l'urbain très dense à cause des conditions socio-économiques dans ces territoires. Ce contexte peut s'estimer

↳ **Tableau 6** Indice moyen de position sociale et part d'heures assurées selon l'ancienneté de l'enseignant dans le collège public

Typologie de territoire	Indice moyen de position sociale - Secteur public	Part d'heures assurées par des enseignants qui font au moins leur dixième rentrée dans le collège	Ancienneté moyenne des titulaires en tant que titulaire ¹
Rural	102,5	41,2	16,1
Bourg et petite ville	95,7	40,0	16,0
Urbain dense et peu dense	102,2	40,4	16,5
Urbain très dense	98,5	30,5	14,1
Total	100,0	36,6	15,5

Éducation & formations n° 101 © DEPP

1. Dont la période en tant que stagiaire.

Champ : France entière, formations en collège et Segpa, secteur public.

Source : DEPP-MENJS-MESRI, bases Relais 2019, panel des personnels issu de la base statistique des agents 2019.

à partir du profil social des élèves scolarisés *via* l'indice de position sociale (IPS). Rocher (2016) a développé le calcul de cet indice à partir des professions et catégories socio-professionnelles des responsables légaux des élèves de l'établissement. Un IPS moyen plus grand d'un établissement signifie que les parents d'élèves de cet établissement ont une situation professionnelle plus favorisée que ceux d'un établissement avec un IPS plus faible. Ainsi, les IPS des collèges publics sont en moyenne moins élevés dans les bourgs et petites villes et dans l'urbain très dense. La proportion d'heures données par des enseignants avec plus de dix rentrées dans le collège est aussi moins élevée dans l'urbain très dense, mais elle est équivalente aux autres territoires pour les bourgs et les petites villes. Cependant, les travaux de Maugis & Touahir (2019b) montrent aussi que les communes urbaines très denses sont les plus hétérogènes pour l'indice de position sociale des élèves à l'entrée de la classe de sixième. La plus grande présence des établissements très défavorisés dans l'urbain très dense explique, au moins en partie, pourquoi les enseignants sont moins nombreux à rester plus de dix ans dans un établissement situé dans un territoire très dense que dans un bourg et une petite ville alors que l'IPS y est en moyenne plus élevé.

De la même manière que la part d'heures faites par des enseignants avec plus de dix rentrées dans l'établissement, l'ancienneté moyenne en tant que titulaire (pour les titulaires) est plus faible dans l'urbain très dense (14,1 ans). Cette ancienneté moyenne inclut aussi la période de stage avant la titularisation de l'enseignant.

Des enseignants plus expérimentés dans les communes disposant de plus de moyens

Une commune peut aussi se caractériser par le revenu de ses habitants, mesuré ici par le niveau de vie médian¹ de la commune. Il s'établit à 21 110 euros pour la France métropolitaine² en 2017. Ces données publiées par l'Insee sont issues du Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) qui permet de rapprocher les territoires avec les données fiscales et différentes prestations sociales. Ces communes ont été classées en cinq catégories selon ce niveau de vie médian : les communes très défavorisées (niveau de vie inférieur à 17 000 € soit 8,5 % des heures de cours), les communes défavorisées (moins de 19 000 €

1. Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

2. Les données des DROM ne sont disponibles que pour La Réunion et la Martinique.

soit 24,5 % des heures de cours), les communes intermédiaires (moins de 21 000 € soit 31,5 % des heures), les communes favorisées (moins de 25 000 € soit 25,8 % des heures) et les communes très favorisées (plus de 25 000 € soit 10,4 % des heures). Une heure de cours de titulaire dans un collège situé dans une commune très défavorisée est donnée par un enseignant avec 12 années d'ancienneté contre 14,9 années dans une commune un peu défavorisée, 16,7 années dans une commune favorisée et 17 années dans une commune très favorisée ↘ **Tableau 7**. On peut remarquer l'hétérogénéité des communes urbaines très denses en termes de niveau de vie. Elles sont en effet relativement plus représentées que les autres territoires dans les extrêmes de la distribution avec 61 % des heures de cours dans les communes très défavorisées et 58 % dans les communes très favorisées (alors que les communes urbaines très denses ne cumulent que 38 % des heures de cours en France métropolitaine).

Des différences plus fortes par académie que par type de territoire

Dans le secteur public, la dimension académique est primordiale puisque la première phase du mouvement des enseignants est une phase inter-académique. D'ailleurs, l'ancienneté dans le métier d'enseignant varie davantage entre les académies qu'entre les typologies de territoire. En effet, cette ancienneté (qui est la plus faible dans l'urbain très dense avec 14,1 années et la plus forte dans l'urbain périphérique peu dense avec 17 années en moyenne) est inférieure à 12,5 ans pour les académies de Mayotte, de Guyane, de Créteil et de Versailles et supérieure à 17 ans pour les académies de Rennes, de Bordeaux, de Clermont-Ferrand et de Nancy-Metz ↘ **Figure 2**.

La part de nouveaux enseignants dans leur établissement varie aussi davantage selon la dimension académique que sur la typologie de territoire puisque certaines académies ont

↘ **Tableau 7 Répartition des heures d'enseignement et ancienneté moyenne des enseignants selon le revenu médian des communes**

Répartition des communes selon leur niveau de vie médian	Répartition des heures assurées par les enseignants titulaires selon le territoire				Ancienneté moyenne des titulaires ¹
	Tous territoires confondus	dont part d'urbain très dense	dont part d'urbain dense ou peu dense	dont part de petites villes, bourg, rural	
Communes très défavorisées (niveau de vie médian < 17 000 euros)	8,5	60,9	23,9	15,2	12,0
Communes défavorisées (17 000 < niveau de vie médian < 19 000 euros)	24,5	30,9	36,1	33,0	14,9
Communes intermédiaires (19 000 < niveau de vie médian < 21 000 euros)	30,8	31,5	39,4	29,1	16,2
Communes favorisées (21 000 < niveau de vie médian < 25 000 euros)	25,8	37,5	50,5	12,0	16,7
Communes très favorisées (niveau de vie médian > 25 000 euros)	10,4	58,4	37,5	4,1	17,0
Total	100,0	38,2	40,0	21,8	15,7

Éducation & formations n° 101 © DEPP

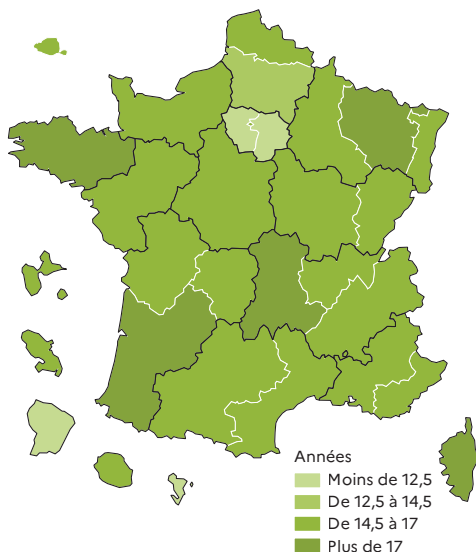
1. Dont la période en tant que stagiaire.

Champ : France métropolitaine, formations en collège et Segpa, secteur public.

Source : DEPP-MENJS-MESRI, bases Relais 2019, panel des personnels issu de la base statistique des agents 2019 ; Insee, Filosofi 2017.

Lecture : 8,5 % des heures assurées par des enseignants titulaires le sont dans des communes très défavorisées. Leur ancienneté moyenne dans le métier d'enseignant est de 12 ans. L'urbain très dense concentre 60,9 % des heures de cours dans ces communes très défavorisées (contre 38,2 % des heures de cours au niveau France métropolitaine).

↘ **Figure 2 Ancienneté moyenne des titulaires dans les collèges publics**

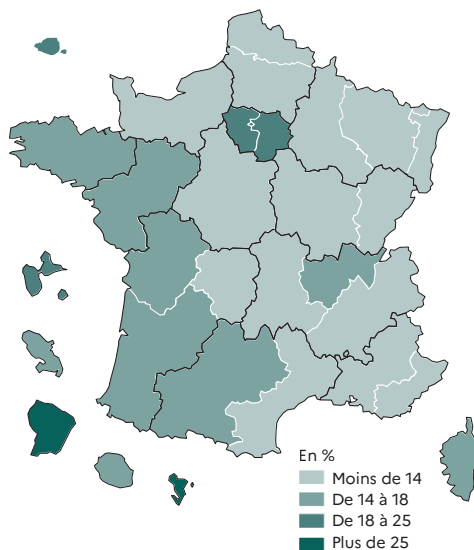


Éducation & formations n° 102 © DEPP

Source : DEPP-MENJS-MESRI, bases Relais.

Champ : France métropolitaine + DROM.

↘ **Figure 3 Proportion d'heures effectuées par des enseignants nouvellement arrivés dans un établissement**



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Source : DEPP-MENJS-MESRI, bases Relais.

Champ : France métropolitaine + DROM.

une part d'heures assurées par des enseignants nouvellement arrivés dans l'établissement qui est supérieure à 18 % (soit plus que dans l'urbain très dense) ↘ **Figure 3**. C'est notamment le cas des académies d'Île-de-France. Les académies de Guyane et de Mayotte se caractérisent par une part des heures assurées par des enseignants qui ont fait leur première rentrée dans l'établissement supérieure à 25 %.

Ainsi, les plus fortes différences d'expérience s'observent entre académies, liées à leur attractivité différente. Le mouvement de mutation des enseignants accentue ces écarts. La Cour des comptes (2018) signale particulièrement que le mécanisme de droit commun dans l'affectation des personnels est inopérant devant le manque d'attractivité des postes en éducation prioritaire. Caro (2018) constate en outre que les académies attractives (en ce qui concerne les vœux d'affectation et de mutation des enseignants) concentrent des communes où la part des jeunes enseignants est plus faible que la moyenne ou équivalente.

L'attractivité des académies a donc une grande influence sur l'expérience et la qualification des enseignants affectés dans un collège public. Cette attractivité peut être estimée simplement par le taux de migration nette des enseignants du second degré (DEPP-MENJS-MESRI, 2020, fiche 8.14) sur la période 2018-2019. Cette fiche caractérise quatre groupes d'académies : les académies très peu recherchées (Amiens, Créteil, Mayotte et Versailles) avec un taux inférieur à 1,5 %, les académies peu recherchées (Dijon, Guyane, Lille, Martinique, Orléans et Reims) avec un taux négatif mais supérieur à -1,5 %, les académies attractives (Nantes, Rennes, Bordeaux, Toulouse et Montpellier) avec un taux positif supérieur à 1,5 % et les autres académies dites académies un peu attractives (taux positif mais inférieur à 1,5 %). L'académie de Paris fait partie des académies un peu attractives mais comme elle est située exclusivement dans un territoire urbain très dense, ses résultats seront indiqués séparément.

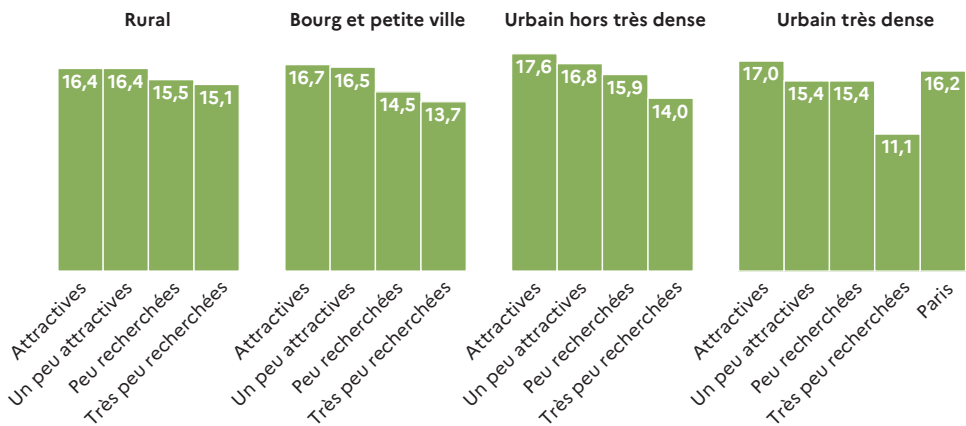
Des enseignants moins expérimentés dans les académies très peu recherchées pour tous les territoires

À type de territoire identique, une heure de cours est assurée par un enseignant avec un peu plus d'ancienneté dans les académies attractives que dans les autres types d'académie ↘ **Figure 4**. Les différences sont cependant moins marquées pour les territoires ruraux (13 mois d'écart entre les académies attractives et les académies très peu recherchées) que dans les bourgs et petites villes (trois ans) et l'urbain peu dense ou dense (quatre ans). Dans l'urbain très dense, l'ancienneté est de 17 ans pour les académies attractives soit six ans de plus que dans les académies très peu recherchées. L'ancienneté moyenne dans le métier d'enseignants est de 16 ans à Paris.

Après avoir mesuré l'ancienneté des titulaires suivant l'académie et le type de territoire, il est possible d'étudier les enseignants à une échelle plus fine. Il s'agit ici de regrouper les établissements d'une même académie selon leur indice d'éloignement en trois catégories. Cet indice qui n'est pas disponible pour toutes les académies d'outre-mer synthétise, sous la forme d'un indicateur continu, la notion d'éloignement pour un établissement donné en intégrant diverses dimensions telles la ruralité du territoire, la densité et la diversité de l'offre scolaire, l'accès aux équipements sportifs et culturels. Des travaux ont d'ailleurs déjà été menés en croisant la dimension des territoires avec cette dimension sociale. Par exemple, Maugis & Touahir (2019) concluent que le lien entre éloignement et résultats scolaires est beaucoup moins important que celui entre les résultats scolaires et indice de position sociale.

Pour estimer l'influence de l'éloignement des collèges sur l'ancienneté des enseignants d'une académie, on peut calculer l'ancienneté moyenne du tiers des établissements qui sont les moins éloignés dans l'académie et celle du tiers des établissements les plus éloignés puis calculer la différence. Si cette différence est positive, cela signifie que les établissements pour lesquels les enseignants sont les plus expérimentés sont dans les territoires les moins éloignés (avec notamment un accès plus facile aux équipements culturels ou sportifs). *A contrario*, une différence négative implique que les enseignants plus expérimentés sont dans les territoires les plus éloignés ↘ **Figure 5**. Les académies de l'ouest de la France,

↘ **Figure 4 Ancienneté dans le métier d'enseignant des enseignants titulaires selon l'attractivité des académies et le type de territoire du collège dans le secteur public**



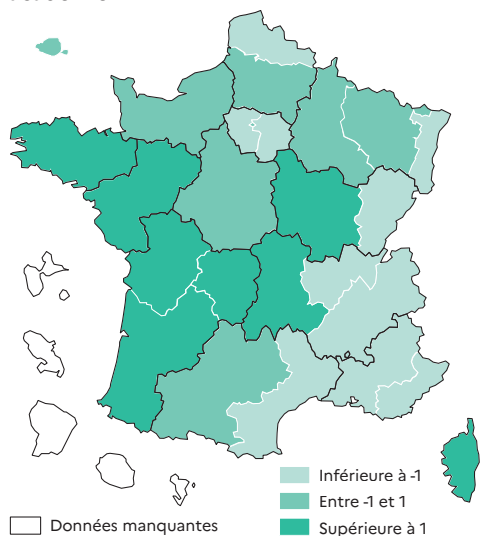
Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France entière, formations en collège et Segpa, secteur public.

Source : DEPP-MENJS-MESRI, bases Relais 2019, panel des personnels issu de la base statistique des agents, 2019.

de Limoges, de Dijon et de Corse ont des enseignants moins expérimentés dans les établissements les plus éloignés des infrastructures. En revanche, des académies avec peu d'éloignement comme Créteil, Versailles ou Lille ont des enseignants moins expérimentés dans les établissements plus proches des infrastructures (c'est-à-dire plus proches de Paris pour Créteil et Versailles). Les académies de Strasbourg, de Lyon et sur le littoral méditerranéen ont aussi des enseignants titulaires avec davantage d'ancienneté dans les établissements les plus éloignés de ces académies. Le lien avec la composition sociale des établissements pour les académies d'Aix-Marseille, de Créteil, Lyon et Strasbourg est fort car ces académies ont une forte différence d'IPS entre le tiers de leurs établissements les plus éloignés et les moins éloignés (avec en particulier le poids important des établissements appartenant à l'éducation prioritaire proches de Paris, Lyon et Marseille) ↘ **Figure 6**. Les académies où les collègues sont les plus éloignés en moyenne comme Limoges ou Clermont-Ferrand sont aussi plus homogènes socialement, l'IPS y a moins d'influence et les enseignants avec plus d'ancienneté sont dans les établissements les moins éloignés. Les académies de Rennes, Bordeaux et Poitiers ont des établissements plus favorisés socialement dans les collèges les moins éloignés que dans leurs collèges ruraux et c'est dans ces collèges éloignés que l'ancienneté des enseignants est la plus faible. Cependant, cet indicateur ne permet pas de rendre compte de la situation de collèges atypiques dans leur académie (par exemple les établissements très éloignés d'académies comme Nice ou Montpellier qui peuvent rencontrer des difficultés de recrutement). Il ne permet pas non plus de voir qu'en Normandie ou dans l'académie de Reims, les enseignants les plus expérimentés ne sont ni

↘ **Figure 5** Disparités d'ancienneté moyenne des titulaires d'une académie selon l'éloignement des collèges au sein de cette académie



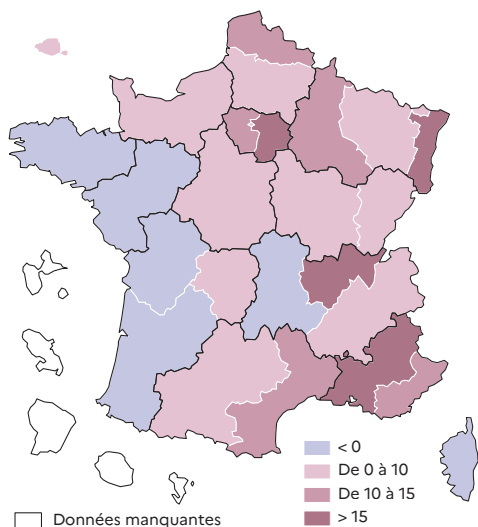
Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : dans l'académie de Lille, les enseignants du tiers des établissements les moins éloignés sont moins expérimentés d'au moins un an que ceux du tiers des établissements les plus éloignés de l'académie.

Source : DEPP-MENJS-MESRI, bases Relais.

Champ : France métropolitaine + DROM.

↘ **Figure 6** Différence d'IPS moyen entre les collèges les plus éloignés et les collèges les moins éloignés d'une académie



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : dans l'académie de Créteil, la différence entre l'indice moyen de position sociale du tiers des établissements les plus éloignés et l'indice moyen de position sociale du tiers des établissements les moins éloignés est supérieure à 15 points.

Source : DEPP-MENJS-MESRI, bases Relais.

Champ : France métropolitaine + DROM.

dans le tiers des établissements les plus éloignés, ni dans celui des établissements les plus proches des grands pôles mais dans le tiers médian de la distribution.

Des enseignants moins expérimentés dans les collèges favorisés des académies très peu recherchées que dans les collèges un peu défavorisés des académies attractives

Il est possible de trier les collèges publics selon leur IPS moyen et de les classer en cinq groupes. Cette approche sociale des établissements par IPS, variable continue, semble préférable au critère éducation prioritaire/hors éducation prioritaire. En effet, Caro (2018) constate que la carte de la répartition des établissements scolaires REP et REP+ ne recouvre pas celle des risques sociaux d'échec et de décrochage scolaire dans un certain nombre de zones rurales sous faible influence urbaine comme le nord de l'académie de Bordeaux ou les grandes périphéries du bassin parisien (académies de Reims, Dijon, Orléans-Tours, Rouen et Amiens).

Pour toutes les catégories d'académie, l'ancienneté des enseignants augmente avec l'IPS moyen des collèges. Elle augmente de manière plus forte pour les académies très peu recherchées (différence de 6 ans entre les collèges favorisés et défavorisés) et l'académie parisienne (6,5 ans) que pour les académies attractives (différence de 4 ans) ➤ **Figure 7** p. 441. Le profil de l'académie de Paris se situe entre les académies très peu recherchées et les académies peu recherchées pour l'ancienneté des enseignants pour les différents types de collège sauf pour les établissements favorisés où l'ancienneté moyenne est comparable (autour de 18 ans) avec les établissements favorisés des académies attractives, un peu attractives et peu recherchées. L'IPS moyen dans les collèges publics, combiné avec la catégorie d'académie (plus ou moins attractive) induisent de fortes différences dans l'ancienneté des enseignants. L'ancienneté moyenne des titulaires des établissements favorisés dans les académies très peu recherchées (15,2 ans) n'est que légèrement supérieure à celle des titulaires des collèges défavorisés dans les autres types d'académie. Elle est inférieure à celle des collèges un peu défavorisés (même dans les académies peu recherchées).

Pour chaque groupe de collèges, la différence d'ancienneté est particulièrement marquée entre les académies très peu recherchées et les autres types d'académies.

L'ancienneté des titulaires est importante dans les communes au bord de la mer

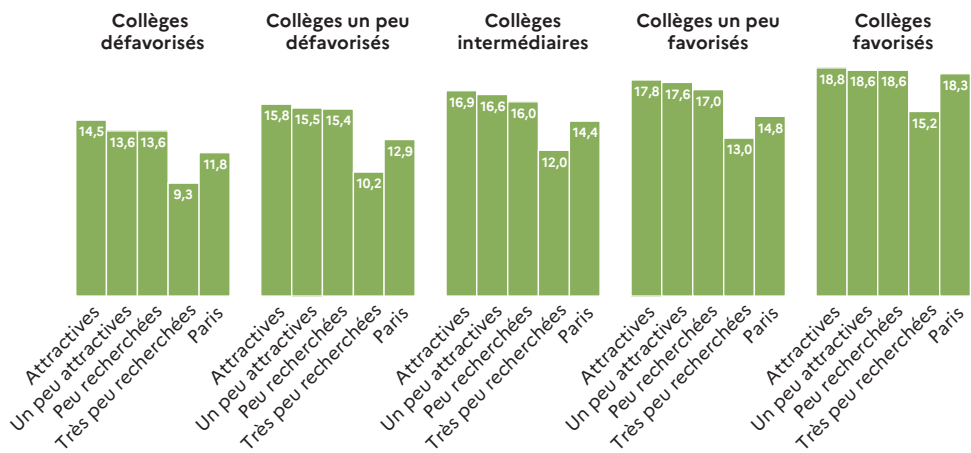
La carte de l'ancienneté médiane des enseignants par commune met en lumière l'hétérogénéité territoriale de la France. Les communes sur la façade atlantique et méditerranéenne ont en général des enseignants avec une ancienneté médiane supérieure à 17 ans voire 19 ans pour la Bretagne ➤ **Figure 8**. Les communes plus à l'intérieur de ces académies ont des enseignants moins expérimentés. Les communes autour des capitales des académies attractives (Nantes, Rennes, Bordeaux, Toulouse et Montpellier) ont très largement des anciennetés médianes de plus de 14 ans.

En revanche, les communes de l'académie de Créteil ont quasi-exclusivement une ancienneté médiane inférieure à 10 ans. C'est aussi le cas des communes du sud du Val-d'Oise et du nord de l'Essonne et des communes de Seine-et-Marne et d'Essonne les plus éloignées de Paris.

Plus d'agents non titulaires en éducation prioritaire et dans les DROM

Le recours aux agents non titulaires est important dans les communes d'Île-de-France dans lesquelles les enseignants sont les plus jeunes comme les communes de Seine-Saint-Denis et les communes du Val-d'Oise proches de Paris, très concernées par l'éducation prioritaire ➤ **Figure 9**. Les zones proches du littoral sont plus contrastées en termes de non-titulaires

➤ **Figure 7** Ancienneté des enseignants titulaires selon l'attractivité des académies et le type de collège dans le secteur public

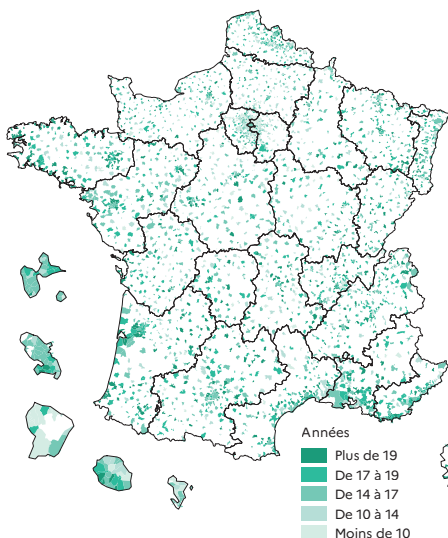


Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France entière, formations en collège et Segpa, secteur public.

Source : DEPP-MENJS-MESRI, bases Relais 2019, panel des personnels issu de la Base statistique des agents 2019.

➤ **Figure 8** Ancienneté médiane des enseignants titulaires de collège public par commune

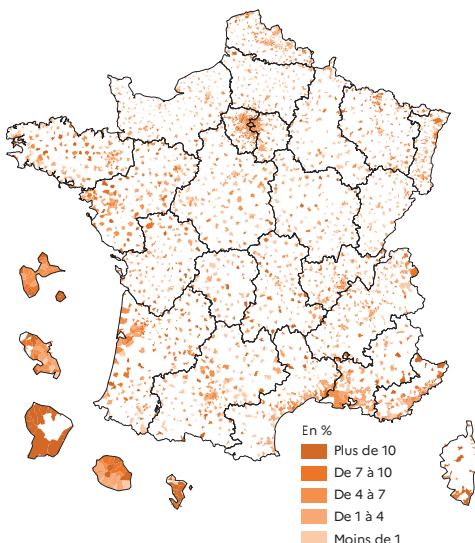


Éducation & formations n° 102 © DEPP

Source : DEPP-MENJS-MESRI, bases Relais.

Champ : France métropolitaine + DOM.

➤ **Figure 9** Part des heures assurées par les non-titulaires de collège public par commune



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Source : DEPP-MENJS-MESRI, bases Relais.

Champ : France métropolitaine + DOM.

qu'en termes d'ancienneté. Ainsi, moins de 4 % des heures sont faites par des non-titulaires en Normandie, dans l'académie de Rennes et de Poitiers mais davantage sur les côtes de l'académie de Bordeaux. Les côtes de l'académie de Nice et la Corse ont aussi plus d'heures de non-titulaires que les côtes de l'académie de Montpellier. Une grande majorité de communes du sillon mosellan et du centre de la Bretagne ont aussi plus de 10 % de leurs heures assurées par des non-titulaires.

Toutes les communes de Guyane et de Mayotte ont une part des heures de collège réalisées par des non-titulaires supérieure à 10 %. La Guadeloupe étant aussi très concernée par le recours aux non-titulaires alors que les titulaires apparaissent comme expérimentés.

L'ancienneté des enseignants dans les académies attractives dépend plus de l'éloignement des établissements que dans les autres académies

Un collège avec 40 % de ses heures de cours assurées par soit des enseignants non titulaires, soit des enseignants titulaires avec moins de deux ans d'ancienneté ou des enseignants nouveaux dans l'établissement peut être envisagé comme peu attractif. Ces enseignants peuvent être expérimentés mais sont amenés à travailler dans un contexte nouveau pour eux. Hors DROM, ces établissements représentent 12 % des collèges publics d'Île-de-France et 3 % des collèges hors Île-de-France ▶ **Tableau 8**. En Île-de-France, ce sont les établissements les plus défavorisés des départements qui concentrent ces enseignants peu expérimentés car 1 établissement sur 4 avec ce profil fait partie des 10 % de collèges les plus défavorisés de leur département (et 60 % font partie des 25 % de collèges les plus défavorisés). Dans les académies attractives, les établissements dont 40 % des heures sont assurées par des enseignants peu expérimentés font plus souvent partie des collèges les plus éloignés de leur département. Ainsi, 38 % de ces collèges sont dans les 10 % les plus éloignés et 58 % des 25 % les plus éloignés. Pour les autres académies, la dimension liée à la composition sociale influence plus que la dimension liée à l'éloignement mais moins que dans les académies franciliennes : 44 % des collèges à forte concentration d'enseignants peu expérimentés appartiennent au 1^{er} quartile des collèges les plus défavorisés.

UNE COMPARAISON DES ENSEIGNANTS DANS LES COLLÈGES DE L'UNION EUROPÉENNE

Plus de dix ans d'écart de moyenne d'âge entre la Lituanie et le Royaume-Uni

Il existe donc de fortes disparités entre les enseignants à l'intérieur de la France mais la population enseignante est encore plus disparate à l'échelle de l'Europe, avec comme point commun que chaque pays essaie de recruter des enseignants. En effet, Gaudry-Lachet (2019), à partir du troisième rapport d'Eurydice (réseau européen sur les systèmes éducatifs), fait le constat que la profession enseignante en Europe est marquée par des problèmes de pénurie de personnels qualifiés dans de nombreuses disciplines (particulièrement scientifiques) et dans certaines zones peu attractives. L'enquête sur l'enseignement et l'apprentissage Talis (*Teaching And Learning International Survey*) permet une comparaison internationale de l'expérience des enseignants. La troisième édition de cette enquête, mise en œuvre par l'OCDE, porte sur des données de 2018. Les données sont disponibles pour tous les pays de l'Union européenne sauf l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, le Luxembourg et

la Pologne. Cette enquête permet de comparer les enseignants de chaque pays selon leur âge, leur expérience en tant qu'enseignant et le nombre moyen d'années effectuées dans leur établissement actuel d'exercice.

Les pays où les enseignants sont les plus âgés sont les trois pays baltes, la Bulgarie, le Portugal et l'Italie avec plus de 48 ans en moyenne ↘ **Figure 10**. Cet âge moyen cache des disparités, le Portugal, l'Italie et la Lituanie ayant moins de 3,5 % d'enseignants de moins de 30 ans alors que la Lettonie et l'Estonie en ont plus de 7 % ↘ **Tableau 9** p. 444. Plus d'un

↘ **Tableau 8 Répartition des établissements dont plus de 40 % des heures sont assurées par des enseignants dans un nouveau contexte ou non titulaires**

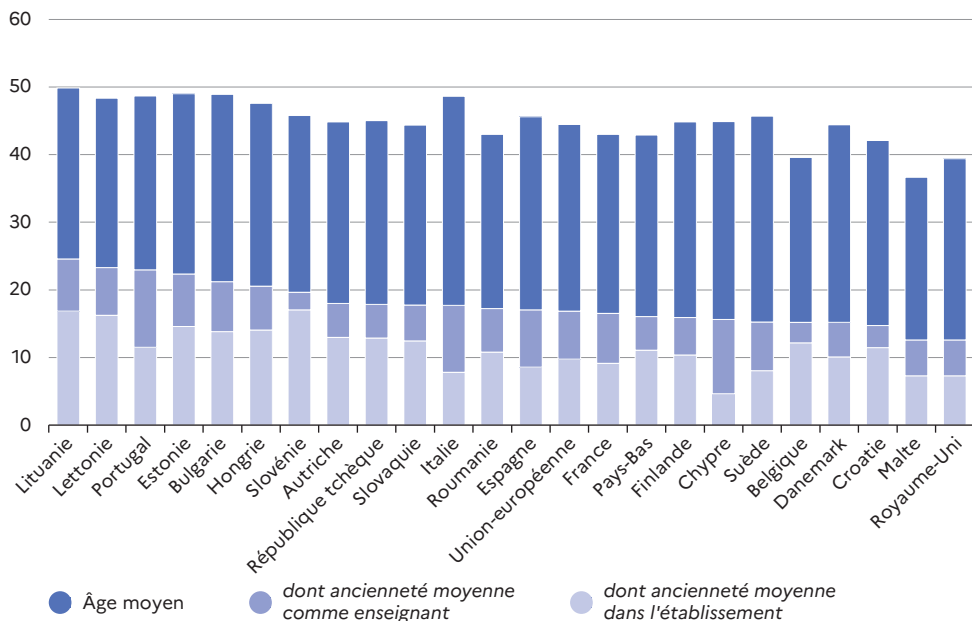
Académies	Part dans les 10 % les plus éloignés de leur département	Part dans les 25 % les plus éloignés de leur département	Part dans les 10 % les plus défavorisés de leur département	Part dans les 25 % les plus défavorisés de leur département	Part des établissements concernés
Académies d'Île-de-France	3,1 %	10,8 %	24,6 %	60,0 %	12,1 %
Académies attractives	37,5 %	58,3 %	12,5 %	37,5 %	2,1 %
Autres académies	13,3 %	26,6 %	18,6 %	44,3 %	3,4 %

Éducation & formations n° 101 © DEPP

Champ : France métropolitaine, formations en collège et Segpa, secteur public.

Source : DEPP-MENJS-MESRI, bases Relais 2019, panel des personnels issu de la base statistique des agents 2019.

↘ **Figure 10 L'âge moyen, l'ancienneté moyenne comme enseignant et l'ancienneté moyenne dans l'établissement dans les pays de l'Union européenne (tri par ancienneté moyenne comme enseignant) en 2018**



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : formations de niveau collège dans l'Union européenne (hors Allemagne, Grèce, Irlande, Luxembourg et Pologne).

Source : OCDE, enquête Talis 2018.

► **Tableau 9** Les enseignants de collège dans les pays de l'Union européenne par tranche d'âge en 2018

Pays	Part d'enseignants de moins de 30 ans	Part d'enseignants de 30 à 49 ans	Part d'enseignants de plus de 50 ans
Portugal	0,8	52,3	46,9
Lituanie	2,8	40,5	56,7
Slovénie	3,2	57,8	39,0
Italie	3,5	48,1	48,4
Chypre	3,9	61,5	34,6
Espagne	4,2	59,4	36,4
Hongrie	4,5	47,8	47,7
Bulgarie	5,6	43,4	51,0
Suède	6,8	57,3	35,9
Finlande	6,9	57,8	35,3
Estonie	7,3	39,2	53,5
Lettonie	8,0	40,9	51,1
Slovaquie	8,3	58,7	33,0
Croatie	8,5	67,2	24,3
Danemark	8,8	58,5	32,7
Roumanie	9,2	64,6	26,2
Union-européenne	9,3	56,3	34,4
France	9,4	63,4	27,2
République tchèque	9,6	53,4	37,0
Pays-Bas	14,5	53,4	32,1
Autriche	15,8	43,7	40,5
Royaume-Uni	19,3	62,3	18,4
Belgique	21,5	56,6	21,9
Malte	28,9	58,9	12,2

Éducation & formations n° 101 © DEPP

Champ : formations de niveau collège dans l'Union européenne (hors Allemagne, Grèce, Irlande, Luxembourg et Pologne).

Source : OCDE, enquête Talis 2018.

enseignant sur deux a plus de 50 ans pour la Bulgarie et les pays baltes. Une proportion importante d'enseignants plus âgés pose la question du renouvellement des départs en retraite dans un contexte majoritaire de déficit d'attractivité du métier d'enseignants. Outre ce constat observé en Europe, la durée des études pour devenir enseignant peut aussi contribuer dans certains cas à une faible part d'enseignants de moins de 30 ans. Ainsi, le diplôme des enseignants de collège est plus élevé pour les enseignants de collège portugais (95 % déclarent avoir au moins un diplôme de niveau master) et italiens (82,5 %) que pour l'ensemble des pays concernés (57,6 %) ► **Tableau 10**.

Moins d'enseignants de plus de 50 ans en France que dans les autres pays mais une ancienneté en tant qu'enseignants et dans l'établissement comparables à la moyenne européenne

Les caractéristiques des enseignants de collège en France et en Espagne sont proches de la moyenne de l'Union européenne pour les expériences en tant qu'enseignants même si les enseignants espagnols sont un peu plus âgés (45,6 ans) que leurs collègues de l'Union européenne (44,5 ans) et français (43 ans). Cependant, la part des enseignants français de collège de plus de 50 ans est très faible (27 % contre 34 % pour l'ensemble).

Les enseignants les plus jeunes sont à Malte, au Royaume-Uni et en Belgique avec moins de 40 ans en moyenne et une proportion d'enseignants de plus de 50 ans encore plus faible qu'en France (respectivement 12 %, 18 % et 22 %).

↘ **Tableau 10** Les diplômés des enseignants de collège dans les pays de l'Union européenne en 2018

Pays	Part d'enseignants de niveau master ou équivalent	Part d'enseignants de niveau doctorat ou équivalent
Danemark	8,7	0,1
Belgique	12,5	0,2
Royaume-Uni	23,7	2,3
Malte	24,2	0,9
Hongrie	34,4	0,7
Roumanie	35,7	2,7
Lituanie	36,7	0,7
Pays-Bas	38,0	0,5
Autriche	40,6	2,8
Chypre	49,6	4,0
Union-européenne	54,9	2,7
Lettonie	60,3	0,3
Suède	64,6	1,3
France	65,1	4,5
Slovénie	69,1	0,7
Estonie	70,7	0,8
Bulgarie	73,6	0,6
Italie	78,3	4,2
République tchèque	89,6	4,1
Finlande	90,6	1,5
Croatie	90,7	0,8
Portugal	93,3	1,6
Slovaquie	95,9	1,6

Éducation & Formations n° 101 © DEPP

Champ : formations de niveau collège dans l'Union européenne (hors Allemagne, Espagne, Grèce, Irlande, Luxembourg et Pologne).

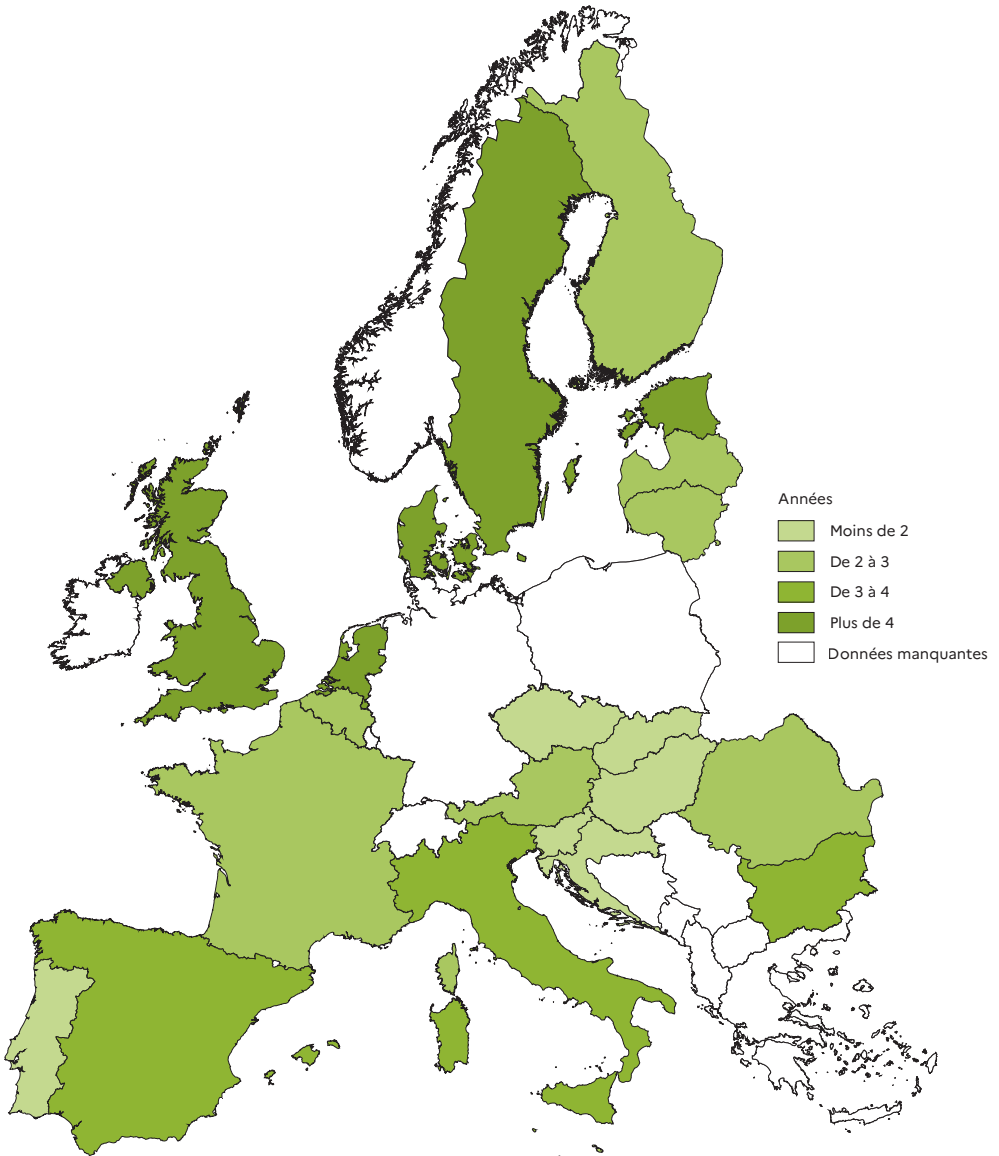
Source : OCDE, enquête Talis 2018.

Les enseignants français ont une ancienneté dans l'établissement dans la moyenne de leurs homologues européens avec 9,2 années (contre 9,8 années). Les enseignants qui sont en moyenne restés le plus longtemps dans leur établissement sont la Slovénie et la Lituanie (17 ans). Les enseignants slovènes ont comme caractéristiques communes avec leurs collègues croates et belges un faible écart (3 ans) entre leur nombre moyen d'années d'expérience en tant qu'enseignants et le nombre moyen d'années dans leur établissement ce qui suggère une faible mobilité. *A contrario*, les enseignants portugais, italiens et chypriotes ont un écart de 10 ans voire plus (11,4 années au Portugal) entre leur ancienneté en tant qu'enseignants et celle dans leur établissement. Les plus récemment arrivés dans leur établissements sont les enseignants chypriotes (4,3 ans) puis les enseignants maltais et du Royaume-Uni (7,3 ans).

Les expériences professionnelles antérieures des enseignants plus fréquentes en Europe du Nord

L'enquête Talis permet également d'estimer le nombre moyen d'années d'expérience professionnelle des enseignants de collège avant leur entrée dans la profession. Dans l'Union européenne, cette expérience moyenne est de trois ans, soit une moyenne supérieure à la France (deux ans) ou à des pays comme le Portugal et la Slovénie où cette expérience est inférieure à deux ans ↘ **Figure 11**. En revanche, les enseignants britanniques, danois, hollandais et suédois ont en moyenne eu une carrière sans rapport avec l'éducation supérieure à quatre ans.

► **Figure 11** Expérience professionnelle (hors enseignement) des enseignants de niveau collège dans l'Union européenne en 2018



CONCLUSION

Cet article met en lumière les fortes disparités d'expérience des enseignants du second degré selon les territoires, expérience mesurée avec l'âge de l'enseignant, le nombre de rentrées effectuées dans l'établissement et le nombre d'années d'expérience en tant qu'enseignant. Il a été rendu possible grâce aux apports du système d'information statistique sur les personnels, construit par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des sources administratives que sont les bases Relais (données exhaustives détaillant le service des enseignants) et le panel des personnels issu de la base statistique des agents (BSA) qui permet de suivre les carrières du personnel de l'Éducation nationale. La finesse de ces données exhaustives a permis une analyse territoriale à plusieurs niveaux : au niveau académique, le facteur discriminant est l'attractivité de l'académie, estimée par le taux de migration nette des enseignants. Au niveau communal, la combinaison de la typologie des communes pour décrire le système éducatif construite par la DEPP et des données socio-économiques issues du fichier localisé social et fiscal produit par l'Insee, permet de creuser les différences. Enfin, au niveau des établissements, l'indice de position sociale calculé par la DEPP pour caractériser la composition sociale des établissements à partir des professions et catégories socio-professionnelles des responsables légaux des élèves, explique également les disparités.

Bibliographie

Caro P., 2018, *Éducation et territoires inégalités scolaires d'origine territoriale en France métropolitaine et d'outre-mer*, Cnesco.

Cour des comptes, 2018, *L'éducation prioritaire, rapport d'évaluation d'une politique publique*, La Documentation française.

DEPP-MENJS-MESRI, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris.

Duquet-Métayer C., Monso O., 2019, « Une typologie des communes pour décrire le système éducatif », *Note d'Information*, n° 19.35, DEPP-MENJ.

Feuillet P., 2021, « Portrait des enseignants dans les territoires. Des différences en termes d'ancienneté, de conditions de travail et de temps de trajet », *Éducation & formations*, ce numéro, DEPP-MENJS.

Feuillet P., 2020, « Le devenir des enseignants entre la rentrée 2017 et la rentrée 2018 », *Note d'Information*, n° 20.16, DEPP-MENJ.

Gambert P., Bonneau J., 2009, « Enseigner en collège et en lycée en 2008 », *Les dossiers de la DEPP*, n° 194, DEPP-MEN.

Gaudry-Lachet Anne, « La carrière des enseignants en Europe », *Note d'Information*, n° 19.19, DEPP-MENJ.

Jellab A., 2005, « Les enseignants de lycée professionnel et leurs pratiques pédagogiques : entre lutte contre l'échec scolaire et mobilisation des élèves », *Revue Française de sociologie*.

Maugis S., Touahir M., 2019a, « Indice d'éloignement pour les établissements scolaires », *Document de travail*, Série « Méthodes », n° 2019-M02, DEPP-MENJ.

Maugis S., Touahir M., 2019b, « Une mesure de l'éloignement des collègues », *Note d'Information*, n° 19.36, DEPP-MENJ.

Prouteau D., 2020, « La moyenne d'âge des nouveaux enseignants augmente dans l'enseignement scolaire public », *Note d'Information*, n° 20.17, MENJ-DEPP.

Rocher T., 2016, « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, DEPP-MENESR.

Thomas J.-E., 2020, « Les différences d'expérience, d'ancienneté dans l'établissement, d'âge et de statut des enseignants du second degré par niveau de formation », *Note d'Information*, n° 20.12, DEPP-MENJ.